

**ARRETE N° 557 du 23/09/2019**

relatif à la constitution du jury de Master 1

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : LEA

Spécialité : CTM, LCIN, LISI

Finalité :

Année universitaire : 2019-2020

**L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE  
PARIS DIDEROT – PARIS 7**

- VU le Code de l'éducation,  
 VU l'arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master,  
 VU l'arrêté n° 17 du 24 janvier 2019 fixant les modalités générales d'inscription de contrôle des connaissances des mentions de Master à l'université Paris Diderot - Paris 7 à compter de l'année 2019-2020.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 - Le jury de Master 1**

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : LEA

est composé comme suit pour l'année universitaire 2019-2020

***NB : Un jury est composé d'au moins 3 membres***

Nom	Prénom	Grade	Etablissement	Responsabilité (1)	Qualité
RICHER-ROSSI	Françoise	MCF	Univ. de Paris	Co-resp. pédagogique. parcours LCIN	PRESIDENTE
FROELIGER	Nicolas	PR	Univ. de Paris	Co-resp. pédagogique. parcours ILTS	
MINACORI	Patricia	MCF	Univ. de Paris	Resp. pédagogique. parcours CTM	
NAVARRO	Elisabeth	MCF	Univ. de Paris	Co-resp. pédagogique, parcours LISI	
PATIN	Stéphane	MCF	Univ. de Paris	Co-resp. pédagogique. parcours LCIN	

**ARTICLE 2** – Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Diderot – Paris 7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour l'Administrateur provisoire et par délégation  
La vice –présidente de la CFVU**

  
Séverine Leigwanger

(1) Responsable de mention, responsable de spécialité...